

**COMMISSION DE SECURITE DES PISTES
DU 30 NOVEMBRE 2004 A 8 H 00**

Etaient présents : cf liste annexée

Etaient excusés : Gilbert BLANC-TAILLEUR (maire), Eric SUINO (centre de secours en montagne), Philippe REVOL (S3V)

Jean-Yves Pachod accueille les membres présents en les remerciant de participer à cette séance matinale qui marque le début de la saison 2004/2005. L'ordre du jour porté dans les convocations est ensuite abordé.

PERSONNEL DU SERVICE DES PISTES POUR L'HIVER 2004/2005

⇒ **Service des pistes et des remontées mécaniques :**

Le personnel en poste la saison dernière est reconduit ; le service disposera de trois chiens d'avalanche et d'un nouveau chien en formation.

Pour les remontées mécaniques, l'effectif est reconduit ; un poste à temps complet est créé pour la surveillance des tapis de la Z.E.N. du Jardin Alpin.

Nicolas Carrara, Directeur de l'ESF 1650, fait remarquer également qu'un moniteur sera présent en permanence sur le tapis roulant de Courchevel 1650.

Ces tapis seront remis en service pour les congés de fin d'année ; leur mise aux normes interviendra dans l'hiver. En revanche, le nouveau tapis de Courchevel 1550 répond déjà aux normes.

⇒ **Médecins :**

Un nouveau médecin a été mis en place par la municipalité en collaboration avec le corps médical sur la station ; il sera chargé d'assurer toutes les gardes de nuit, ce qui permettra d'améliorer la qualité du service de jour des autres médecins. Aucun médecin n'est présent sur le Praz cet hiver avec le départ du Docteur Martinez ; la commission prend acte qu'environ 60 blessés seront répartis sur les cabinets restants. Dès l'année prochaine, un cabinet médical sera aménagé dans le nouveau bâtiment « le Lac Blanc » au Praz.

⇒ **Gendarmerie :**

14 gendarmes seront en postes. Des renforts peuvent également intervenir depuis le poste de Méribel sur demande.

⇒ **PGHM/CRS :**

16 personnes dans l'effectif de secours en haute montagne.

L'alternance des corps est la suivante : - semaines paires ⇒ CRS,
- semaines impaires ⇒ PGHM.

2 hélicoptères seront présents en haute saison et 1 en basse saison. Deux maîtres chien font partie de l'effectif.

⇒ **Police Municipale :**

22 personnes présentes.

2 maîtres chien pour la sécurité de la station ont été recrutés ; parallèlement, la commune a conclu un contrat de surveillance de la voie publique de 22 heures à 6 heures avec la société Top Sécurité.

⇒ **Ambulance :**

Les deux conventions seront reconduites entre la commune et la société SARA (ex Pech Ambulance). L'une concerne le véhicule immobilisé sur la station ; une radio du service des pistes est mis à disposition du chauffeur pour faciliter l'appel. L'autre concerne un véhicule en renfort ; S3V demande que ce véhicule reste disponible le plus souvent possible. En dernier ressort, il pourra être fait appel au VSAB des pompiers.

Patrick Mugnier demande qu'un abri pour l'attente soit installé au Plan du Vah et au Rond Point des Granges.

PIDA

Le document fusionné « 1850-1650 » est en cours de finalisation. Il sera communiqué à la mairie en cours d'hiver. Son contenu reste inchangé.

NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA SECURITE DES PISTES ET DE SES SUPPLEANTS

La nomination de Patrick Mugnier à la direction du service des pistes est confirmée. Ses suppléants sont Jean-Paul Chardon pour Courchevel 1850, 1550, le Praz et Marc Gromier pour Courchevel 1650.

LA TRAVERSEE DES PISTES PAR LES PIETONS

La commission donne un avis favorable pour la traversée de la nouvelle piste de Cospillot par le sentier des Teppes (départ sous bâtiment des Lugeurs vers Plan du Vah) et par le sentier des Clarines ; leur traversée s'effectue sur des sections de piste très plates. Une signalisation adaptée sera mise en place.

Elle confirme également :

- la traversée de cette piste par la piste de luge ; les lugeurs auront priorité sur les skieurs et une signalétique adaptée a été mise en place.
- le passage des piétons sur la piste de Plantrey et la traversée du télési de l'Epicéa au niveau médian du snow park pour accéder au chemin des Ecureuils.

PISTE DE SKI ALPIN ET REMONTEES MECANIKES POUR LE SKI DE FOND

Sur demande de la commune, S3V propose d'autoriser le ski de fond sur les pistes vertes et bleues qui donnent accès aux sites de ski de fond. La descente sur la piste du Belvédère ainsi que la remontée par le télési sont également autorisées.

Ces éléments seront intégrés l'arrêté de sécurité des pistes dont la rédaction mérite d'être globalisée pour une meilleure communication au public.

Le point de départ de la piste de fond du Bouc Blanc est maintenu au-delà du télési de l'Epicéa.

INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA SECURITE DE LA PISTE DE LUGE

Il est indiqué à la commission les points d'amélioration de la sécurité de la piste de luge :

- le damage sera assuré cet hiver par la commune qui dispose d'une petite chenillette nordique permettant un meilleur façonnage des bords de la piste.
- un complément d'ébranchage sur les troncs d'arbre bordant la piste a été opéré ; ces branches ont été rassemblées sur certains secteurs caillouteux afin de constituer des lits de protection.
- 3 matelas seront installés sur 3 arbres situés en bordure immédiate de la piste.
- des jalons seront implantés dans la grande traversée de la prairie à la sortie de la forêt de manière a bien identifier le bord de piste.
- 1 nouveau panneau de conseils bilingues (français/anglais) est installé au départ.

AMENAGEMENT DU NOUVEAU TELESIEGE DEBRAYABLE DES CHAPELETS

La commission prend connaissance, sur le plan distribué en séance, du projet de télésiège débrayable 6 places des Chapelets. Cet appareil est destiné à relier le site de la Prairie de Pralin (partie sud-est) au sommet du Signal à 2260 mètres d'altitude.

Cet appareil remplacera, pour la saison 2005/2006, le télési du signal arrivé en fin d'autorisation d'exploiter ; ce dernier présentait une pente importante et un virage dans sa partie supérieure. Le nouvel appareil contribuera par sa nature à améliorer le confort et la sécurité des usagers des pistes.

